



Modes et méthodes  
de production en 2040 :  
quelles conséquences  
en santé et sécurité



31 mars 2016

### **Atelier prospectif « Chaînes de valeur mondiales ou autoproduction et échanges locaux » Synthèse des principaux éléments évoqués lors de la réunion du 18 novembre 2015.**

**Participant-e-s à l'atelier :** Stéphane Binet, INRS - Daniel Boguet, UPA - Antoine Bondéelle, INRS - Yvon Créau, expert - Cécile Désaunay, Futuribles - Michel Héry, INRS - François de Jouvenel, Futuribles - Louis Laurent, Anses - Cyril Kretzschmar, Conseil régional Rhône-Alpes - Catherine Levert, INRS - Antoine Pivot, CJD – Clément Ruffier, Anact - Henri Sterdyniak, OFCE.

**Excusés :** Thierry Balannec, Carsat Bretagne – François Thabuis, exploitant agricole.

#### **Contexte général dans lequel s'inscrit l'atelier prospectif**

L'exercice de prospective « Modes et méthodes de production en 2040 : quelles conséquences en santé et sécurité au travail ? » se déroule en cinq phases, décrites en Annexe où on trouvera aussi la délimitation géographique et temporelle de l'exercice.

Sur la base des discussions, on a fait le choix de structurer ce document autour d'un certain nombre d'éléments qui, à défaut de recueillir l'assentiment unanime des participants, sont apparus comme structurants :

- la logique d'un développement tous azimuts, ne tenant pas compte de la finitude des ressources, ne peut être poursuivie sans dommages importants pour l'Homme,
- en conséquence, la question de la gestion de l'environnement devrait prendre une part majeure dans les orientations productives dans les années qui viennent,
- les logiques de mondialisation de la production et d'un souhait d'un certain retour à des valeurs plus locales ne s'opposent pas forcément, mais les formes de leur cohabitation sont encore à imaginer,
- les questions de la place de l'Homme (et notamment du citoyen) dans la société, de l'allocation des richesses (en termes de revenu direct ou indirect) sont bien sûr liées aux items précédents.

La vocation du travail global étant de donner naissance à des scénarios et à une réflexion sur des points particulièrement sensibles en matière de santé et de sécurité au travail, on a dès cette première synthèse adopté partiellement la forme d'amorces de scénarios. Ces amorces décrites ici ont vocation à être complétées ou remises totalement en cause par les travaux réalisés au cours des cinq ateliers suivants. De la même façon, la réflexion initiée ici constituera une des bases de travail pour la réflexion des ateliers à venir.

## **Un scénario tendanciel, lié à la mondialisation et à la question climatique, pour les premières années de la période considérée**

La mondialisation de la production et des échanges a très fortement structuré l'activité économique (et politique) mondiale au cours des dernières décennies en se renforçant au fil des années. Aucun élément contraire significatif ne semble pouvoir remettre en cause cette logique, au moins dans les quelques années à venir, même si des excès trop criants peuvent générer des réactions conjoncturelles de la part des états ou des citoyens : diverses crises géopolitiques ont pu sembler s'opposer à la tendance, mais aucune n'a eu de véritable effet autre que local et temporaire. Au contraire, à l'échelle mondiale, beaucoup d'éléments plaident pour un renforcement de la tendance :

- Le poids économique et politique toujours croissant des grands opérateurs transnationaux de l'industrie, des acteurs globaux s'appuyant sur les nouvelles technologies (les Gafam<sup>1</sup> par exemple) ou des services, une tendance à l'optimisation fiscale qui organise une forme de concurrence économique entre les états.
- L'influence croissante des traités de libre-échange au détriment des régulations locales ou régionales : à l'échelon du Pacifique avec le TPP<sup>2</sup> en cours de discussion, puis à celui de l'Atlantique avec le TTIP<sup>3</sup>, en attendant la variante asiatique intégrant la Chine (FTAAP<sup>4</sup>).
- L'affaiblissement des états nationaux, concomitant à cette montée en puissance des multinationales, états enjoint de restreindre leur intervention aux tâches régaliennes et à limiter leur intervention au niveau économique, voire au niveau social : en se servant du prétexte de la dette nationale, le FMI et l'OCDE invitent régulièrement la France à remettre en cause les principes fondateurs de l'État providence et à assouplir les règles qui régissent le marché du travail.
- Les niveaux d'investissement de plus en plus élevés nécessaires au développement de nouveaux produits technologiques toujours plus sophistiqués et qui ont vocation à être diffusés à l'échelle mondiale.
- La répartition inégale des ressources naturelles (énergies fossiles, minéraux, terres cultivables) qui implique des échanges internationaux.
- Des transports qui restent bon marchés, et qui ne représentent ainsi qu'une très faible fraction du prix de la plupart des biens.
- L'externalisation toujours plus poussée des processus de conception et de fabrication des produits (même si de façon conjoncturelle, certaines entreprises peuvent emprunter le chemin inverse) : la plupart des étapes faisant une large part à l'intervention d'entreprises extérieures, les notions d'entreprise centrale et d'entreprises périphériques (sous-traitantes) deviennent moins pertinentes tant les différentes tâches sont intriquées et font appel au quotidien à de multiples opérateurs aux statuts différents. Une partie de ces entreprises sous-traitantes sont localisées dans des pays où la main d'œuvre est à bas coût.

Une conséquence de ces développements est notamment l'accroissement des inégalités, de plus en plus évident depuis le début du 21<sup>ème</sup> siècle. La France, relativement préservée jusqu'à ces dernières années, pourrait suivre la tendance générale, avec le développement d'une société à deux vitesses : en termes d'accès à l'emploi, de ressources, etc., mais aussi en termes de conditions de travail et de prévention des risques professionnels qui y sont associés.

### **Un contexte général porteur de lourdes conséquences potentielles : la question climatique**

---

<sup>1</sup> Acronyme construit à partir des initiales de Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft, qui sert souvent à désigner de façon globale les grosses entreprises issues de l'économie numérique

<sup>2</sup> Trans-Pacific Partnership (Agreement)

<sup>3</sup> Transatlantic Trade and Investment Partnership

<sup>4</sup> Free Trade Area of the Asia-Pacific

Au fil des années, les travaux du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) se font de plus en plus alarmistes quant à une élévation excessive des températures d'ici la fin du 21<sup>ème</sup> siècle et ses conséquences globales largement dues à la consommation des combustibles fossiles depuis le début de la révolution industrielle. Ce changement climatique est susceptible d'influencer fortement la production, impactant tous les secteurs : agricole, industriel et des services. Dans le domaine agricole, la multiplication des catastrophes climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, ouragans) pourrait conduire à la perte de récoltes ou à des difficultés d'approvisionnement en eau potable. Le réchauffement pourrait même causer la désertification définitive de certaines aires géographiques. Les conséquences impacteraient non seulement la production des pays industrialisés mais aussi contribueraient à l'accroissement du nombre de réfugiés climatiques, concourant à une instabilité géopolitique. De plus, la nécessité d'assurer un approvisionnement alimentaire à tous ne peut qu'amplifier les tendances actuelles : commerce international, spécialisation de certaines régions dans les grandes cultures (y compris pour produire de l'énergie), concentration des exploitations aux dépens des cultures vivrières.

On peut citer aussi des stratégies alternatives pour les sources d'énergie (avec des implications en termes de disponibilité et de coût de revient : la production solaire ou éolienne pose des problèmes de stockage de l'énergie). Ces stratégies impliqueront des acteurs divers : états, entreprises, consommateurs. La question des influences des uns et des autres revêtira une grande importance, selon que la définition du mix énergétique sera le fruit de décisions politiques imposées par les États ou qu'elle sera issue du libre jeu du marché et de la concurrence. Dans tous les cas, nous sommes susceptibles d'observer une augmentation importante du coût, au moins pendant la période de transition entre les modèles énergétiques.

Plus globalement la question des contraintes sur les ressources naturelles (en particulier les matières premières utilisées dans l'industrie) liée à leur raréfaction mérite aussi d'être étudiée. En effet si, conjoncturellement, nous vivons en 2015-2016 une période d'abondance et de prix faibles, rien n'indique que cela continuera : le modèle économique actuel basé sur une croissance illimitée de la consommation des matières premières en général va forcément trouver sa limite. De nombreux indices laissent supposer que cela pourrait intervenir pour une partie des matières premières au cours de la période considérée dans l'exercice de prospective. En outre, à court ou moyen terme, les évolutions industrielles peuvent par exemple créer des goulets d'étranglement dans l'approvisionnement en certains métaux.

En conclusion, que ce soit directement ou indirectement (via une instabilité géopolitique à laquelle elle pourrait contribuer plus ou moins fortement, voire générer), la question environnementale est donc susceptible d'exercer une forte influence sur les modèles de production au cours de la période considérée dans l'exercice.

### **Trois scénarios globaux pour le modèle de production au-delà des quelques premières années de la période considérée dans l'exercice**

Une synthèse de différents éléments évoqués au cours de l'atelier permet de proposer trois scénarios.

#### **1. Moins d'État, de grandes entreprises face à leurs responsabilités**

Ce premier scénario s'inscrit dans la continuité du scénario tendanciel proposé pour les premières années de la période considérée. Sur la base des travaux de ce premier atelier, il n'est pas possible de faire des hypothèses sur ce que seront les modes et méthodes de production. Cependant quelques éléments émergents fournissent déjà des pistes de réflexion :

- La question de la robotisation<sup>5</sup> : de premières études envisagent un transfert massif des activités de l'homme vers le robot : une étude du Boston consulting group annonce en

---

<sup>5</sup> Cette question fera l'objet d'un atelier spécifique

particulier une croissance annuelle de 10 % des investissements, dans un contexte où le coût de la robotisation va décroître de plus de 20 %<sup>6</sup>. Quelle sera la place résiduelle de l'homme ? Quelle sera la répartition de la valeur ajoutée dégagée ? Cette répartition contribuera-t-elle à l'accroissement des inégalités ou un mode de répartition plus large sera-t-il trouvé ? Cette robotisation (qui diminue l'impact du coût de la main d'œuvre sur le prix d'un produit) sera-t-elle mise à profit pour relocaliser certains emplois en France et plus généralement en Europe dans le cadre de la réduction souhaitée par les industriels de la durée des cycles de production (de la conception du produit à sa mise à disposition du consommateur)<sup>7</sup> ? Une chose est cependant probable : les éventuels phénomènes de relocalisations affecteront plutôt les produits à plus forte valeur ajoutée, les autres continuant à être fabriqués dans les pays à bas coûts.

- Pour ce qui concerne la question environnementale, de premiers éléments montrent la volonté de certaines grandes entreprises de réduire drastiquement l'empreinte écologique de leur production. C'est par exemple Unilever qui souhaite réduire de 50 % d'ici 2020 l'impact écologique de ses activités, ce qui, au-delà des économies réalisées au niveau des activités agricoles et de l'industrie agro-alimentaire, implique de changer les habitudes des consommateurs<sup>8</sup>. Pour qu'ils concourent au même objectif, il faut mettre à la disposition de ces derniers des produits qui leur permettent de contribuer à la réalisation des économies visées, en les incitant à changer leur mode de consommation pour le rendre plus durable (moins d'eau utilisée pour la cuisson ou la vaisselle, moins d'énergie, etc.).
- De la même façon, les développements actuels de l'économie de la fonctionnalité participent aussi d'une meilleure gestion des ressources disponibles et d'une utilisation plus rationnelle des biens de consommation. Il ne s'agit pas seulement de passer d'une logique de propriété à une logique de location, il s'agit aussi de repositionner la question dans son ensemble pour y apporter des solutions plus rationnelles et plus économes en termes de production et de consommation.
- Des fonds d'investissements se spécialisent aujourd'hui dans les investissements éthiques et entendent peser sur la politique des entreprises<sup>9</sup>. C'est le cas en particulier dans le domaine de l'énergie où différents établissements bancaires ont décidé de ne plus financer le développement de l'exploitation des énergies fossiles<sup>10</sup>. Au-delà des considérations environnementales, il peut aussi s'agir de décisions basées sur la rationalité économique, ces banques pensant que, compte tenu des contraintes environnementales à venir, ces investissements ne seront pas rentables...

---

<sup>6</sup> Boston consulting group - How Robots Will Redefine Competitiveness, 23 septembre 2015.

<https://www.bcgperspectives.com/content/articles/lean-manufacturing-innovation-robots-redefine-competitiveness/>

<sup>7</sup> Agefi - Adidas se concentre sur les attentes de ses clients pour améliorer sa rentabilité, 27 mars 2015.

<http://www.agefi.fr/articles/adidas-se-concentre-sur-les-attentes-de-ses-clients-pour-ameliorer-sa-rentabilite-1352651.html>

<sup>8</sup> International New York Times – A vast effort for the environment, 21-22 novembre 2015.

[http://www.nytimes.com/2015/11/22/business/unilever-finds-that-shrinking-its-footprint-is-a-giant-task.html?\\_r=0](http://www.nytimes.com/2015/11/22/business/unilever-finds-that-shrinking-its-footprint-is-a-giant-task.html?_r=0)

<sup>9</sup> International New York Times – Buffet's grandson aims for social change, 21-22 novembre 2015.

<http://www.nytimes.com/2015/11/20/business/dealbook/buffetts-grandson-seeks-own-investment-route-social-change.html>

<sup>10</sup> Techniques de l'ingénieur - Trois banques françaises ne détruiront pas la Grande Barrière de corail.

<http://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/articles/trois-banques-francaises-ne-detruiront-pas-la-grande-barriere-de-corail-16794/>

- Des études entendent substituer des actions menées par des startup aux politiques de développement du Tiers monde portées traditionnellement par les États<sup>11</sup>.

Il va de soi que ces exemples et ces hypothèses s'inscrivent dans une logique vertueuse et que d'autres, moins favorables, de laisser faire sont également possibles. On peut en particulier imaginer un monde de multinationales déconnecté du reste du monde et qui génère pour ses actionnaires et ses salariés un modèle de développement non partagé avec le reste de l'humanité.

## **2. Un retour de l'État dans la régulation économique et sociale**

Dans ce scénario, si la nature de la production n'est pas forcément fondamentalement différente, le narratif est surtout porté par l'incapacité supposée du système libéral (malgré des initiatives de régulation par le marché du type de celles décrites dans le scénario précédent) à répartir de façon pas trop inégalitaire la plus-value dégagée. On peut imaginer qu'une réaction des Etats ou des différents corps sociaux a imposé des limites à un développement du marché (et une répartition des richesses) trop guidés par le profit. Cette réaction est souvent associée à un rejet de la globalisation du commerce et à une remise en cause du libre-échange.

Le rôle de l'État est alors de procéder aux régulations nécessaires pour maintenir une certaine activité productive sur son territoire, maintenir la cohésion dans la société et assurer une redistribution minimale des richesses qui permette au moins l'accès à une éducation de base, à la santé, l'entretien des infrastructures, etc.

En matière d'emploi, en l'état actuel de la réflexion, on imagine également le maintien d'un socle commun de règles dans les relations du travail et donc également en matière d'organisation de la prévention des risques professionnels

## **3. Une remise à plat des systèmes de production ?**

Le troisième scénario est un scénario de rupture en ce sens qu'il envisage une rupture complète qu'elle soit due au progrès technique ou aux contraintes environnementales. L'ensemble du tissu productif est bouleversé. À titre d'exemple, ce bouleversement peut être lié à une conversion complète (mais plus ou moins rapide) de l'appareil productif dans une logique d'économie circulaire, en raison d'une dégradation plus rapide que prévue du climat (les scénarios du GIEC étant suspectés de conservatisme). Ce scénario peut être favorisé par des progrès importants en intelligence artificielle permettant une meilleure intégration de multiples sous-systèmes productifs, une plus grande interchangeabilité des composants de chaque produit, une modélisation plus efficace et rapide dans le process de création de nouveaux produits.

Le passage à une économie circulaire est de nature à nécessiter la reconstitution complète de l'appareil productif. Ce ne sont pas seulement des logiques de recyclage qui sont à l'œuvre, même si elles sont nécessaires, mais aussi des logiques de modularité des composants des biens d'équipement ou de consommation pour qu'ils puissent être remplacés facilement ou réutilisés pour d'autres usages. De ce fait, la valeur qui est actuellement créée en amont du cycle du produit (fabrication et distribution) se déplace vers l'aval (vie du produit pendant l'usage, réparation, et recyclage).

Quel que soit le moteur de cette nouvelle révolution industrielle, il est susceptible de demander des investissements colossaux qui pourraient mobiliser dans un premier temps l'essentiel de la plus-value et se traduiraient donc par un appauvrissement global de la population. Les scénarios peuvent ensuite diverger : plus de sophistication pour les produits dans le cas d'une révolution basée par exemple sur les progrès de l'intelligence artificielle ou des biotechnologies, une production plus sobre et moins sophistiquée que la production actuelle dans le cas d'une

---

<sup>11</sup> International New York Times – Start-ups as models for world aid, 21-22 novembre 2015.  
<http://www.nytimes.com/2015/11/22/magazine/saving-the-world-startup-style.html>

économie circulaire. Mais il est aussi possible que high tech et sobriété cohabitent, tant pour ce qui concerne les biens d'équipement que les biens de consommation. Cette révolution industrielle n'est donc pas automatiquement synonyme d'un accroissement des ressources ni d'une performance économique augmentée. La question de la place de l'homme se pose de façon analogue à celle du premier scénario : quelle localisation pour la production, quel partage des richesses, quelle rôle pour le consommateur/citoyen/travailleur dans la récupération des biens destinés à être réintroduit dans le cycle de consommation, etc. ?

Dans un tel scénario, les rôles respectifs de l'État et du secteur privé peuvent également beaucoup varier, dans les rôles de moteur de l'action ou de régulateur. À ce titre, en termes de rôle des différents acteurs, ce scénario n'est incompatible ni avec le premier, ni avec le second.

### **Quel est le potentiel de développement des systèmes économiques locaux ? Et quelles en sont les limites ?**

Depuis plusieurs années, les circuits courts, en matière de production agricole notamment, sont plébiscités par certains producteurs et certains consommateurs. Au-delà de la qualité des produits et de la possibilité pour les producteurs de vivre plus décemment de leur travail, il semble que cet essor participe d'un besoin de renouveler le lien social, à une échelle locale et régionale, pour s'opposer par exemple à des excès perçus comme l'effet de la mondialisation : un soutien à un développement durable et ancré dans une réalité partagée. Dans le même registre, mais en employant des modalités différentes, les réseaux Sel (Système d'échange local) consistent en un système d'échanges de produits ou de services au sein d'un groupe fermé dans un même secteur géographique : les échanges multilatéraux sont valorisés par l'intermédiaire d'une monnaie autonome et locale, souvent basée sur le temps passé pour effectuer une tâche.

Au-delà de leur intérêt économique et pratique, ces initiatives visent à créer ou entretenir la cohésion sociale. Compte tenu de leur succès actuel, on peut augurer d'un développement continu, qu'elles s'inscrivent en opposition ou en complément des formes d'activités et d'échanges plus classiques. De nombreuses initiatives économiques, souvent promues ou soutenues par les collectivités locales (régions, départements) visent à reconstituer un tissu économique souvent basé sur l'artisanat ou les plus petites entreprises. Elles s'inscrivent dans un cadre économiquement et réglementairement plus classique que les circuits courts ou les Sel évoqués précédemment. Elles visent à maintenir une activité, notamment en termes de services, dans des territoires touchés par la perte des services publics de proximité et le départ des plus jeunes. Le développement des réseaux sociaux peut également considérablement amplifier la mise en relation de l'offre et de la demande.

Plus généralement, certaines communautés locales apparaissent comme de remarquables outils d'intégration et de solidarité. Dans ce cadre, l'artisanat a par exemple montré par le passé ses capacités à assurer des carrières intéressantes, en particulier pour la deuxième génération issue de l'immigration dont les difficultés d'insertion dans l'activité économique sont parfois fortes dans les centres urbains.

Cependant, dans un contexte de mondialisation de plus en plus poussée tel que nous l'avons envisagé dans le premier scénario, y a-t-il encore de la place pour une activité de taille économique significative, basée sur le local ? Quand la sophistication d'un bien de consommation comme une voiture est telle que l'artisan garagiste n'a pas d'alternative à l'échange standard d'une partie du moteur, de quelle latitude économique dispose-t-il si le fabricant décide de prendre le contrôle total de la chaîne d'entretien et de réparation des véhicules qu'il a construits et commercialisés ? Et on pourrait en dire autant de nombreux biens intégrant de l'électronique. Quand une partie non négligeable de la population n'a pas les moyens de consommer fruits et légumes frais, plus chers que les conserves ou les surgelés, le circuit agro-alimentaire court peut-il vraiment acquérir une légitimité face au poids de la grande distribution (y compris quand elle est représentée par une supérette) ? En d'autres termes les systèmes économiques locaux peuvent-ils se poser en alternative à une production élaborée à l'échelle nationale ou internationale ? Quelles sont les particularités d'un écosystème qui le permettent ?

Il est en revanche des circonstances où, à défaut de constituer une alternative à la mondialisation, le retour au local se fait par défaut : l'économie de la « débrouille ». C'est par exemple le cas quand, la seule solution de survie pour une personne privée d'emploi se résume à la culture d'un jardin, un peu de cueillette et la réalisation de petits travaux « au noir », le peu d'argent disponible étant réservé à l'achat de produits de première nécessité, eux-mêmes généralement produits dans un cadre mondialisé et bien loin de la logique du système de production local. Dans l'hypothèse évoquée à plusieurs reprises d'une société à deux vitesses, cette question de l'économie de survie mérite d'être posée. Il n'est pas alors certain que les vertus d'intégration et de cohésion sociale exposées précédemment trouvent alors un terreau fertile pour s'épanouir : la communauté locale peut alors se construire en opposition à tout ce qui est autre ou étranger (même si des phénomènes inverses peuvent se produire). C'est un exemple, parmi d'autres, qui montre que certains modèles collaboratifs peuvent à terme générer des solutions « hors la loi » : des lois qui s'appliquent dans un contexte d'économie classique peuvent devenir inopérantes, voire non pertinentes dès lors que le travail devient un échange entre personnes privées. La capacité de l'État à intégrer ces solutions (ou à refuser cette logique) peut faire l'objet d'hypothèses lors de la construction des scénarios de l'exercice de prospective.

Si les systèmes économiques locaux ont indéniablement une possibilité d'existence face à une production mondialisée, il convient de s'interroger sur leur capacité à investir le système économique au-delà de niches particulières ou de l'approvisionnement de certaines catégories de consommateurs, militantes ou bénéficiant d'une certaine aisance financière.

Enfin de façon paradoxale, le système des Sel (mais pas forcément celui des circuits courts) rejoint la pratique des multinationales en contribuant de façon limitée au financement de l'État (à travers l'exonération de la TVA) ou à celui de la protection sociale (puisque ne supportant pas les cotisations sociales). C'est pourtant ce financement qui, via des cotisations sociales ou des impôts, permet notamment à l'État, au-delà de l'accomplissement des tâches régaliennes, de procéder, s'il le souhaite, à une certaine redistribution des richesses à destination des plus démunis. De façon moins nette, des systèmes comme l'auto-entreprenariat assurent également une part de financement réduite qui leur permet de bénéficier de distorsions de concurrence par rapport aux entreprises classiques. La question posée est alors, les systèmes économiques locaux instaurent-ils une solidarité telle que la redistribution au niveau de l'Etat devient moins nécessaire ?

C'est aussi le cas de certaines formes d'économie collaborative ou de partage dont les principes vont maintenant être évoqués.

### **Économie collaborative / économie de partage / économie coopérative (sociale et solidaire) : les points de rencontre et les différenciations entre chaînes de valeur mondiale et production locale**

Une certaine confusion existe entre ces termes qui recouvrent des réalités et des pratiques économiques et sociales pourtant bien différentes qu'il convient d'explicitier pour bien montrer à quel point ces économies ont pour origine des conceptions différentes en termes d'organisation de la production. Pour autant, ces définitions peuvent diverger en fonction des auteurs : les choix qui sont faits ici visent à fixer les conventions pour l'ensemble de l'exercice de prospective.

L'**économie collaborative** est une activité humaine qui vise à produire de la valeur en commun et qui repose sur de nouvelles formes d'organisation du travail. Elle s'appuie sur :

- une organisation plus horizontale que verticale,
- la mutualisation des biens, des espaces et des outils (l'usage plutôt que la possession),
- l'organisation des citoyens ou des productions en "réseau" ou en communautés
- et généralement une intermédiation par des plateformes internet<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> D'après la définition de Wikipedia

Elle recouvre des modèles économiques très divers, allant des Sel déjà évoqués à des entreprises fonctionnant sur une logique de profit monétisée comme Uber ou Airbnb.

L'**économie du partage** vise à améliorer l'utilisation de biens matériels et donc à éviter un gâchis tant économique qu'environnemental. Revente, don, troc, location ou emprunt..., l'économie du partage est ancienne, mais se trouve réinventée par la révolution numérique. Que ce soit directement entre particuliers ou via des associations, des services publics ou à travers l'intermédiation d'entreprises, avec ou sans échange monétaire, de nombreuses pratiques peuvent permettre d'optimiser l'usage des biens en les «partageant»<sup>13</sup>. Du don ou du prêt de vêtements d'enfants à la location de voiture ou les plateformes de mise en contact de voyageurs comme Blablacar, la gamme de prestations et les modalités de leur réalisation sont très larges.

L'**économie coopérative** est basée sur le regroupement d'individus (commerçants, consommateurs, producteurs...) choisissant de mettre leurs moyens en commun afin de satisfaire leurs besoins. Le fonctionnement de la coopérative est singulier : il est basé sur le principe démocratique "1 homme, 1 voix". De plus, les bénéfices ne sont pas distribués mais réinvestis dans la coopérative. La finalité explicite est d'être au service de la collectivité : intérêt général et utilité sociale.

Quels que soient leurs modes d'exercice et leur finalité économique (priorité donnée au profit ou à l'intérêt général), ces formes d'économie sont considérées comme susceptibles de remettre en cause le modèle capitaliste dominant, y compris pour des entreprises comme Uber et Airbnb alors qu'elles s'inscrivent clairement dans une logique de profit. Le type de cohabitation avec les formes issues de la mondialisation de la production (à laquelle des entreprises comme Uber et Airbnb participent d'ailleurs) est un des éléments importants de l'exercice de prospective dans lequel s'inscrit cet atelier. Sur la base des échanges de ce premier atelier et en y intégrant les contributions des cinq suivants, des hypothèses seront faites sur les natures qualitative et quantitative de cette cohabitation.

### **Devenir des corps intermédiaires dans les différents scénarii**

La question du devenir des corps intermédiaires « classiques » (en particulier les organisations syndicales et professionnelles) a été étudiée au cours de l'atelier. Il s'agit en effet d'acteurs majeurs dans la définition de la politique de prévention des risques professionnels en France. Des doutes ont été émis quant à leur capacité à continuer à jouer leurs rôles habituels de régulation dans les scénarii étudiés :

- dans l'hypothèse d'un renforcement de l'économie globalisée, face à des acteurs mondiaux (Gafam, fonds d'investissement, etc.) qui exerceraient une puissance accrue sur l'économie, tout en se dérochant à des obligations nationales ou transnationales – notamment via des systèmes d'optimisation fiscale, mais aussi en contournant, voire en luttant activement contre les organisations syndicales<sup>14</sup> – les anciens modèles basés sur le dialogue social, le paritarisme, etc., seront soit affaiblis, soit invalidés. La seule alternative, dans ce scénario, qui permettrait un maintien, voire un développement de la protection des travailleurs et des systèmes sociaux, résiderait dans le développement d'un paritarisme à la française, voire d'un « tripartisme » comme en Allemagne ou dans d'autres organisations, mêlant représentants des Etats, des organisations professionnelles et des syndicats de salariés. Le poids des instances de libre-échange (OMC) ou des traités en cours de négociation (Tafta, etc.) ne montre pas que cette tendance soit particulièrement suivie ;

---

<sup>13</sup> Iddri – Ademe – Economie du partage : enjeux et opportunités pour la transition écologique, juillet 2014. [http://www.iddri.org/Evenements/Interventions/ST0314\\_DD%20ASN\\_eco%20partage.pdf](http://www.iddri.org/Evenements/Interventions/ST0314_DD%20ASN_eco%20partage.pdf)

<sup>14</sup> Lire en particulier : Amazon, l'envers de l'écran. Le Monde diplomatique, novembre 2013. Lien : <http://www.monde-diplomatique.fr/2013/11/MALET/49762>

- dans l'hypothèse d'un renforcement de formes d'économie locale ou alternative (et en particulier, des formes déjà évoquées d'économies collaborative/de partage/coopérative), ces organisations auront des efforts importants à déployer pour y trouver une place et un rôle. D'autant que l'aspect très « individuel » voire « précaire » des organisations économiques émergentes ne facilite pas ce rapprochement. Et que certains acteurs de terrain (élus) n'y semblent pas favorables... Les systèmes sociaux peuvent à plusieurs titres, se sentir menacés par ces formes d'économies, qui ne reconnaissent pas nécessairement les « vieilles organisations » basées sur le contrat de travail (encore plus le CDI) et la relation employeur / employé « historique ». Ce qui peut signifier à plus ou moins long terme, l'émergence d'une classe sociale très précaire, qui ne serait plus protégée du tout, ni par les contrats, ni par les lois en vigueur sur le travail, ni par les acquis sociaux (cotisations, droits, etc.) ;
- dans un scénario mixte, les deux types de difficultés auxquelles sont confrontés les corps intermédiaires (couplées à une désertion assez massive, du moins en France, des salariés vis-à-vis des organisations syndicales et/ou d'engagements au-delà de la très grande proximité personnelle, familiale ou associative) dans les deux scénarii précédents, pourraient se cumuler. Ces questions ne sont donc pas « purement économiques », mais auront une influence certaine sur le devenir des systèmes/modèles sociaux (et plus des avenir politiques, etc.) en vigueur au cours des prochaines décennies.

#### **Note au lecteur**

Il y a inévitablement une certaine porosité entre les différents ateliers. Les éléments exposés dans cette synthèse sont donc amenés à évoluer, voire à être remis en cause, au moins pour partie, quand les réflexions issues des ateliers suivants auront été intégrées. Les participants aux ateliers seront informés tout au long du processus d'élaboration des évolutions majeures.

## **Annexe A - L'exercice de prospective – Remise en perspective de l'atelier dans le déroulement de l'exercice**

L'exercice de prospective « Modes et méthodes de production en 2040 : quelles conséquences en santé et sécurité au travail ? » se déroule en cinq phases :

1. Une phase rétrospective des évolutions enregistrées entre 1990 et 2015 visant à déterminer les principaux facteurs susceptibles d'influencer ces évolutions. Elle a été menée à partir des travaux déjà réalisés sur ce sujet par les partenaires de l'INRS (Anact, Anses, Aravis, Dares, DRP de la CnamTS, France stratégie) inclus dans le groupe projet et d'interviews d'experts INRS, de la DRP et de grosses entreprises ayant déjà eu une réflexion en la matière.

2. La deuxième phase est constituée de six ateliers (dont celui qui fait l'objet de cette synthèse). Les thèmes de ces ateliers ont été déterminés à partir des éléments identifiés lors de la première phase (rétrospective). L'objectif est de déterminer les grandes tendances susceptibles de se développer en mettant plus particulièrement l'accent sur un certain nombre d'éléments de contexte sensibles dont les évolutions possibles (ruptures, inflexions, renouvellement total de la problématique) contribueront à construire les futurs possibles. La période considérée va de 2015 à 2040.

3. Une fois la synthèse des ateliers effectuée, compte tenu de la spécificité « Santé et sécurité au travail » de l'exercice, une réflexion sera engagée sur les conséquences en matière d'évolution des risques professionnels dans les configurations imaginées pour la période visée par l'exercice. Cette réflexion comprend aussi les évolutions de la prévention (organisation et méthodes). Ce travail sera mené par l'INRS en liaison avec ses partenaires du groupe projet.

4. L'ensemble (phases 2 et 3) sera ensuite présenté aux organisations patronales et syndicales représentées au Conseil d'administration de l'INRS.

5. Une restitution publique sera présentée en novembre 2016. Ce sera l'occasion de recueillir les commentaires des différentes personnes associées à la production de cet exercice, mais aussi d'engager le dialogue avec d'autres acteurs directs ou indirects de la prévention des risques professionnels qui n'auront pas été associés directement à l'exercice.

### **Délimitation spatio-temporelle du sujet de l'exercice**

En plus de la délimitation temporelle (2015 – 2040), il a fallu procéder au choix de l'espace géographique considéré dans l'exercice. Il s'est porté principalement sur la France, élément d'une construction européenne plus ou moins aboutie (cet aboutissement pouvant faire l'objet d'hypothèses dans les différents scénarios considérés). L'Europe, à travers son influence sur la définition des politiques nationales, est donc aussi considérée plus ou moins directement dans l'exercice. Les hypothèses d'un éclatement complet de l'Union européenne, d'un retour à un contexte de définition de politiques économiques et sociales sur un plan purement national n'ont pas été considérées.

Contrairement à ce qu'un titre volontairement accrocheur pourrait laisser supposer, il ne s'agit pas, dans cet atelier, d'opposer forcément une mondialisation de la production avec le développement d'activités plus locales et plus spécifiques à un espace géographique, mais aussi de réfléchir à leurs possibilités de développement en parallèle, complémentaires et/ou antagoniques. Pour des raisons de simplicité d'exposé, on a donc traité d'abord des aspects concernant la mondialisation, puis ceux ayant trait à l'échelon local, pour envisager ensuite les interactions entre les différents niveaux.